

Affichage de poste

Personnel enseignant du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL)

Représentante ou représentant en santé et sécurité au travail (SST)

Le régime permanent de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prévoit que les associations accréditées doivent nommer une ou un représentant en santé et sécurité du travail (SST). Cet affichage est pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL). La personne qui sera nommée occupera un poste qui lui permettra d'être libérée à un minimum de 20% de sa tâche.

Description des tâches

- Faire l'inspection minutieuse des lieux de travail. Recenser et signaler les risques pouvant provoquer des lésions professionnelles.
- Faire des recommandations en santé et sécurité qu'elle ou il croit opportunes au comité SST et les consignes par écrit (incluant celles concernant les risques psychosociaux).
- Porter plainte à la CNESST ou demander l'intervention d'une inspectrice ou d'un inspecteur (par exemple, si l'employeur ne corrige pas les situations à risque ou si une situation est dangereuse).
- Assister les travailleuses et travailleurs dans l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la présente loi et les règlements.
- Accompagner l'inspectrice ou l'inspecteur de la CNESST à l'occasion de ses visites.
- Intervenir dans le cas où la travailleuse ou le travailleur exerce son droit de refus, etc.
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention ou du plan d'action devant être élaboré et mis en application par l'employeur.

Durée de l'emploi

Renouvelé annuellement à la suite d'une rencontre avec les associations accréditées, l'employeur et les représentantes ou représentants SST.

Conditions de travail

Le salaire est selon l'échelle salariale du personnel enseignant prévue à l'Entente nationale en vigueur. Les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective du personnel enseignant. La représentante ou le représentant SST devra posséder un permis de conduire valide ainsi qu'un véhicule, car elle ou il sera appelé à se déplacer régulièrement dans les établissements scolaires sur le territoire du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL).

Candidature

Vous devez soumettre votre candidature en remplissant le formulaire sur le site Internet du SEGP (CSQ) dans la section Formulaires ou en suivant le [lien suivant](#). Vous devez l'acheminer à segp@segp.ca, au plus tard le **10 avril 2026, avant 16 h**.

Natacha Blanchet

Présidente

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

natacha.blanchet@segp.ca